

Aujourd'hui encore, c'est dans ses bataillons coloniaux que la France déverse ses dégoûtés et les fils qui ont mal tourné. Du temps de Napoléon, c'est le même principe qui avait présidé à la formation de cette fameuse légion italienne qui opéra des prodiges sur les champs de bataille. Son dépôt, établi à l'île d'Elbe, avait servi à déporter honorablement et les fils de famille qui donnaient des craintes pour leur avenir, et ces grands hommes manqués, que la société marque d'avance au fer chaud, en les appelant des *mauvais sujets*. Tous gens incompris pour la plupart, dont l'existence peut devenir, ou belle au gré quelquefois d'un sourire de femme qui les relève de leur brillante ornière, ou épouvantable à la fin d'une orgie sous l'influence de quelque méchante réflexion échappée à des compagnons d'ivresse.

La colonie du Canada ne fut pas complètement exempte non plus de ces envois étranges dont nous venons de parler. Ici, cependant, ce serait faire injure à la vérité historique que de donner plus de portée qu'il n'en faut à l'exportation des fils de famille. Quelques auteurs ont écrit, il est vrai, que la présence de ces récalcitrants influa sur le peuplement régulier du pays, mais ce n'est là qu'une médisance. Nous voulons dans ces pages démontrer, à l'aide de documents authentiques, que les envois de fils de famille au Canada ne furent que des cas isolés, et que les autorités coloniales maintinrent toujours une barrière impitoyable contre toutes ces tentatives de colonisation de contrebande. Nous en profiterons pour étudier plus particulièrement la carrière de l'un de ces aventuriers dans la personne de Claude Le Beau qui a laissé un curieux récit de son voyage un peu forcé et qui appartient par conséquent à la littérature canadienne.

## II

Les autorités coloniales, avons-nous dit, surveillèrent d'un œil jaloux, les tentatives que l'on faisait du côté de la métropole pour adresser au Canada certains sujets indisciplinés. Il suffit de parcourir la correspondance des gouverneurs et des intendants pour s'en convaincre.

Le 28 septembre 1726, le gouverneur de Beauharnois écrit au ministre :<sup>1</sup>

« Vous m'avez fait l'honneur de me marquer par votre lettre du 16 avril de la présente année que les nommés Nicolas Pierre Richelet, Jacques Le Grand, Samuel Guy et Pierre François Rigault,<sup>2</sup> jeunes gens de famille ont été destinés par ordre du Roy à servir dans cette colonie

<sup>1</sup> Archives coloniales, vol. XLVIII.

<sup>2</sup> Rigault devint huissier au Conseil supérieur et épousa à Québec, en 1744, Marie-Madeleine Nadreau.